



# PREFECTURE DE LA REGION GUYANE PREFECTURE DE LA GUYANE

## SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

Département Europe

AVENANT n° 2015 - 363.0025 du 29 DEC. 2015 (1er avenant)

à la convention n° 2015062 – 0010 du 03 mars 2015 ATTRIBUANT UN CONCOURS FINANCIER DU FONDS

#### **FEDER**

AU TITRE DU

#### PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER 2007-2013

N° PRESAGE: 32146

Date de la notification de l'avenant		
Bénéficiaire	Association pour la Découverte Scientifique de Petit-Saut	
Intitulé de l'opération	Réhabilitation de la Maison de la Découverte	
Action	A.1 : Recherche et innovation	
Date du dossier complet	19-11-2014	
Dates des comités de pilotage et de synthèse	19-11-2014 et 06-11-2015	
Dates des comités de programmation	26-11-2014 et 13-11-2015	
Montant du concours financier	80 000,00 €	
Service instructeur	Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT)	
Date de début d'éligibilité des dépenses	1 <sup>er</sup> janvier 2007	
Date limite de commencement de l'opération	02 mai 2015	
Date limite de fin de l'opération – Date de fin d'éligibilité des dépenses	31 décembre 2015	



L'État, représenté par Monsieur Eric SPITZ, préfet de la région Guyane, d'une part,

ET

### L'Association pour la Découverte Scientifique de Petit-Saut

représentée par Monsieur Gérard PREVOT, président

N° SIRET: 423 092 360 00019

Statut: Association déclarée

Coordonnées : ADS de Petit Saut, laboratoire environnement Aménagement - Petit Saut - 97315

**SINNAMARY** 

ci-après dénommé le bénéficiaire, d'autre part,

VU l'avis des comités de programmation du 19 novembre 2014 et du 13 novembre 2015 ;

VU la convention FEDER n° 2015062 - 0010 du 3 mars 2015;

#### II EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### Article 1 : Postes de dépenses

La répartition des postes de dépenses de la convention n° 2015062 – 0010 du 3 mars 2015, telle que décrite dans l'annexe technique et financière (point 4), est modifiée comme suit :

Postes de dépenses	Anciens montants (€)	Nouveaux montants (€)
Coût salarial – Chef de projet (1 ETP sur 5 mois / 100%)	40 000,00	20 000,00
Dépenses de fonctionnement (déplacement, consommable)	1 000,00	1 000,00
Equipements-Matériels	39 000,00	39 000,00
Aquariums et terrariums	15 000,00	4
Exposition	5 000,00	Lings de country de pl
Tablettes (10)	4 000,00	
Ordinateur + bureau et rangement	2 000,00	er et als alternas estra da G
Salle d'atelier	4 000,00	
Salle de projection	4 000,00	Alaciati do competação
Equipements numériques (écran, caméra)	5 000,00	And the second second
Travaux	20 000,00	40 000,00
Plancher, Plafond, Cloison	10 000,00	22 000,00
Construction carbet	10 000,00	-
Rénovation des toilettes, couloir et deux salles		13 000,00
Equipements en portes de secours	SERVICE SECTION	5 000,00
TOTAL	100 000,00	100 000,00

#### Article 2:

Les autres articles de la convention n° 2015062 - 0010 du 03 mars 2015 demeurent inchangés.

#### Article 3: Pièces annexes

Les pièces constitutives du présent avenant sont :

- le présent document ;
- la convention FEDER n° 2015062 0010 du 3 mars 2015.

#### Le bénéficiaire

(Nom et qualité du signataire à préciser)

Le Président de l'ADSPS,

Signé

Gérard PREVOT

Date: 29-12-2015

Pour le Préfet et par délégation,

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Signé

Vincent NIQUET.

